Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_004-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 9
Votants	: 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_004 COMMUNES ENGAGEES POUR L'EAU : CHARTE D'ENGAGEMENT DE SAINT PHILIBERT

Rapporteur : Marine Bardou

L'adaptation au changement climatique doit permettre de diminuer la vulnérabilité d'un territoire face aux risques.

La région Bretagne est ainsi soumise à une pression croissante sur les ressources en eau : augmentation des températures moyennes, périodes de sécheresses, étiages plus longs, accélération du cycle de l'eau etc...

C'est dans ce cadre que par délibération en date du 4 avril 2024, le conseil municipal s'est engagé dans le dispositif « Communes engagées pour l'eau » porté par Eaux et Rivières.

Ce dispositif a pour objet d'accompagner les communes aux économies d'eau et à la gestion de l'eau à la parcelle. Et plus précisément de construire une culture de la sobriété et de repenser l'aménagement du territoire en gérant l'eau à la parcelle et en ralentissant le cycle de l'eau dans le paysage grâce aux solutions fondées sur la nature.

Saint Philibert fait partie des premières communes accompagnées et plusieurs actions ont eu lieu, notamment des diagnostics de consommation sur les bâtiments publics, des actions de communication et de sensibilisation auprès des administrés, des jeunes à l'école et des « défi familles ».

Pour formaliser ses engagements, et conformément à la convention signée en 2024, la commune a donc établi une Charte d'engagements qui vous a été présentée en annexe.

Vu le CGCT
Vu la délibération 2024-039 du 4 avril 2024 portant conventionnement avec Eaux et Rivières dans le cadre du dispositif « Communes engagées pour l'eau »

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

Approuve la Charte d'engagement de Saint Philibert- commune engagée pour l'eau telle que présentée en annexe

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)